Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 25 juin 2012

Le Conseil Municipal a délibéré en vue de rajouter aux compétences précédemment consenties au Maire pour faciliter l'administration des affaires communales la délégation pour ester en justice. Cette dernière délivrée tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions, est motivée par la nécessité actuelle de défendre la commune. En effet, la SCI LUCY, propriétaire de la parcelle et du bâtiment à l'enseigne « Petit Casino » a déposé auprès du Tribunal Administratif de Toulouse un recours en contentieux contre la commune de Limogne et une requête en référé suspension sur le permis de construire octroyé à Monsieur BOISARD Philippe pour la construction d'un magasin de distribution alimentaire.

Au gîte d'étape communal, du fait d'un nombre de lits supérieur à 15, la commission de sécurité exige la présence permanente de personnel la nuit. Cette contrainte étant irréalisable pour la commune, décision est prise d'adresser un courrier à M. le Préfet pour proroger les délais impartis, ceci afin de trouver une solution de substitution.

Un marché à procédure adapté ayant été publié en vue de recruter un cabinet pour l'étude de diagnostic et de programmation de l'aménagement des espaces publics du centre bourg, les membres de la commission d'appel d'offre ont présenté leur rapport d'analyse des onze offres reçus. Après délibération, le cabinet Torres-Borredon présentant l'offre la mieux-disante et la plus offrante a été retenu.

Après un compte-rendu des travaux des diverses commissions et des réunions, ainsi qu'un tour de table, la séance est clôturée à 23h00.

Fait à Limogne en Quercy, le 28 juin 2012